Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260605-CM260602-DE

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1er juin 2026

En exercice : 19 **Présents : 15** **Votants : 19**

Voté à l'unanimité

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absents excusés avec pouvoir : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle à partir de 20h20), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLÉ Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (pouvoir PORCHER Emeric),

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0602

ESPACE CULTUREL – Bibliothèque / Médiathèque
SUBVENTIONS DGD (Dotation Générale de Décentralisation) auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

EQUIPEMENT MOBILIER (fiche n°2) / OPERATIONS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES (fiche n°3) / ACQUISITIONS DE DOCUMENTS (fiche n° 4) / EXTENSION ET EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE-RECRUTEMENT (fiche n°7)

Dans le cadre des demandes de subventions auprès de la DRAC, il convient de délibérer sur les différentes demandes de subventions concernant le mobilier, l'informatique, les ouvrages, les horaires et le recrutement.

Monsieur le Maire présente les plans prévisionnels de financement pour chaque demande de subvention ci-dessus énoncée et demande au conseil municipal de bien vouloir valider le principe des opérations ainsi que les plans prévisionnels de financement respectifs.

1. EQUIPEMENT MOBILIER (fiche n°2)

Plan prévisionnel de financement :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260605-CM260602-DE

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Etudes (*faisabilité, sols, choix de site, réseau lecture publique, programmation architecturale…*)				
Honoraires (*maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle technique, coordinateur santé/sécurité, coordinateur pilotage de chantier…*)	3 600,00 €			
Travaux (estimatif APD)	- €			
Déménagement	- €			
Devis BCI n° Q6011638 du 20/04/2026	72 034,06 €			
	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	75 634,06 €			
		Fonds propres	49 162,14 €	65%
		Etat - DGD	26 471,92 €	35%
		Etat - DSIL	- €	0%
		Département	- €	0%
		Région	- €	0%
		FEDER	- €	0%
		LEADER	- €	0%
		Autre	- €	0%
		TOTAL PREVISIONNEL	75 634,06 €	100%
TOTAL GENERAL	75 634,06 €	TOTAL GENERAL		75 634,06 €

2. OPERATIONS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES (fiche n°3)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Etudes et développement (AMO)	- €			
Ressources numériques documentaires	- €			
Matériel informatique + routeur	2 955,46 €			
Matériel numérique (tablettes, liseuses…)	- €			
Equipement RFID	- €			
Logiciels et développements	- €			
Main d'œuvre installation				
Formation	- €			
Livraison installation ICIWIFI	383,33 €			
TOTAL PREVISIONNEL	3 338,79 €			
		Fonds propres	2 327,59 €	65%
Non inclus		Etat - DGD	1 253,31 €	35%
pack cartouche BROTHER	*59,17 €*	Etat - DSIL	- €	#DIV/0!
Augmentation licence existante	*28,14 €*	Département	- €	#DIV/0!
Abonnement annuel ICIWIFI	*154,80 €*	Région	- €	#DIV/0!
Sous total non inclus	*242,11 €*	FEDER	- €	#DIV/0!
		LEADER	- €	#DIV/0!
Total global (inclus + non inclus)	*3 580,90 €*	Autre	- €	#DIV/0!
		TOTAL PREVISIONNEL	3 580,90 €	100%
TOTAL GENERAL	3 580,90 €	TOTAL GENERAL		3 580,90 €

3. ACQUISITIONS DE DOCUMENTS (fiche n° 4)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Acquisitions de documents tout support (livres, presse, CD, DVD, livres électroniques, presse numérique)	8 154,03 €			
Ressources d'autoformation	- €			
Vidéo à la demande	- €			
Jeux pour ludothèque	- €			
Kamishibai	- €			
…	- €			
	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	8 154,03 €			
		Fonds propres	5 300,12 €	65%
		Etat - DGD	2 853,91 €	35%
		Etat - DSIL	- €	#DIV/0!
		Département	- €	#DIV/0!
		Région	- €	#DIV/0!
		FEDER	- €	#DIV/0!
		LEADER	- €	#DIV/0!
		Autre	- €	#DIV/0!
		TOTAL PREVISIONNEL	8 154,03 €	#DIV/0!
TOTAL GENERAL	8154,03	TOTAL GENERAL	8154,03	

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260605-CM260602-DE

4. EXTENSION ET EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE-RECRUTEMENT (fiche n°7)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Diagnostic temporel	- €			
Frais de personnel supplémentaire et de formation	35 000,00 €			
Frais de communication	1 200,00 €			
Action d'animation	2 000,00 €			
Adaptation des locaux	- €			
Frais externes supplémentaires (ménage, sécurité)	12 500,00 €			
...	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	50 700,00 €			
		Fonds propres	40 560,00 €	80%
		Etat - DGD	10 140,00 €	20%
		Etat - DSIL	- €	0%
		Département	- €	0%
		Région	- €	0%
		FEDER	- €	0%
		LEADER	- €	0%
		Autre	- €	0%
		TOTAL PREVISIONNEL	50 700,00 €	100%
TOTAL GENERAL	50 700,00 €	TOTAL GENERAL	50 700,00 €	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes opérations et des plans prévisionnels présentés, dans le cadre desdites demandes de subventions :

- Valide les opérations
- Valide les plans prévisionnels de financement présentés
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise le maire à à procéder aux demandes de subventions précitées, à faire toutes démarches et signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Alain JAN, Maire.

MAIRIE DE CORSEUL 22130 (Côtes-d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260605-CM260602-DE